



SOCIETE COMMERCIALE

CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE D'UNE SA EN SARL OU SAS

- Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- 1 exemplaire signé en original du procès verbal de l'assemblée générale décidant de la transformation
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution

Éventuellement :

- 1 copie du procès verbal de l'assemblée générale nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas statutaires

- Si le ou les gérants sont différents des anciens dirigeants légaux de la S.A, joindre toutes les pièces d'identité et celles relatives à la situation personnelle de l'intéressé requises pour l'immatriculation

- Formulaire TNS dûment complété et signé en original si le gérant est majoritaire**

En cas de conjoint/partenaire pacsé collaborateur ou salarié ou associé : contacter le CFE

- En cas d'activité réglementée, prendre contact avec le CFE

COUT DE LA FORMALITE

- Chèque de 212.08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse**
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)**